

**ARRETE N° A 62/2023
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les intempéries (vents violents/pluie/orages) survenus le 18 septembre 2023 à 8h30 et la chute des tuiles de la toiture et du clocher de l'église en conséquence,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans l'attente de travaux de sécurisation de l'église,

ARRETE

ARTICLE 1 : En attendant la réalisation de travaux de sécurisation de la toiture de l'église et du clocher suite aux intempéries du 18 septembre 2023, la circulation est interdite autour de l'église à partir du 18 septembre 2023 à 8h30.

ARTICLE 2 : En attendant la sécurisation de la zone, pour assurer la sécurité publique des personnes et des biens, le stationnement est interdit autour de l'église de Saint Michel sur Savasse.

ARTICLE 3 : L'accès à la mairie est autorisé uniquement par le portillon Rue de la Patache. L'accès à la MAM est autorisé uniquement le long de la Salle de Max jusqu'au portillon d'entrée.

ARTICLE 4 : Ces mesures d'interdiction entre en vigueur à partir du 18 septembre 2023 et jusqu'à ce que des travaux de sécurisation de la toiture de l'église soient réalisés.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de la commune.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 18 septembre 2023,

Le Maire

Pierre COLOMB

